



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Sous-préfecture de Castres*

COMPTE-RENDU  
DE LA CSS SEPIPROD du 6 DECEMBRE 2019

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture du Tarn	François PROISY Mme BOSC		Présent Présente
SIRACED PC	Séverine BUGAREL		Présente
SDIS	Jean-Michel SATGE Yann DUPRE		Présent Présent
DREAL	Frédéric BERLY Lhassan SABRI		Présent Présent
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
collège collectivités			
Mairie de Castres	Alain WHITE		Présent
CACM	Emilie KERNINON		Présente
Conseil Départemental			Absent
collège riverains			
Association	Daniel RESPAUD-BOUNY Jacquie RESPAUD-BOUNY		Présent Présente
collège exploitant			
SEPIPROD	Jean-Marc GINER Jean-Philippe DHALLUIN		Présent Présent
collège salariés			
SEPIPROD	Arnaud PERIN Eric KOFFI		Présent Présent

## ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 18 octobre 2018
- 2) Bilan annuel de la société SEPIPROD
- 3) Bilan annuel 2019 de l'IIC
- 4) Questions diverses

*La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de M. PROISY.*

*Il est procédé à un tour de table.*

### **1) Approbation du compte rendu de la CSS du 18 octobre 2018**

*Le compte rendu de la réunion de la CSS du 18 octobre 2018 est approuvé.*

### **2) Bilan annuel de la société SEPIPROD**

#### Faits marquants

M. DHALLUIN (SEPIPROD) fait état d'une activité stable à fin octobre 2019 par rapport à 2018. L'effectif est en augmentation, avec 17 embauches en CDI.

Les principales actions menées sont :

- la réalisation d'une cartographie des bruits du site ;
- la rénovation de la façade du bâtiment EB, ainsi que des marquages au sol et des aspirations de l'atelier AB par un ventilateur insonorisé ;
- l'installation d'un écran visuel devant la chaufferie.

#### Environnement

Aucune non-conformité majeure des rejets aqueux n'a été relevée. Un COT mètre permet désormais de contrôler les rejets d'eau de rivière.

De la mousse, provoquée par un alcool facilement biodégradable, a été détectée sur la rivière le 8 septembre 2019, suite l'affaissement d'un regard des eaux usées. L'incident a immédiatement été signalé à la DREAL.

M. DHALLUIN annonce, par ailleurs :

- le remplacement des containers de 1 000 litres par deux stockages verticaux de 26 m<sup>3</sup> de butanol ;
- deux arrêtés préfectoraux complémentaires concernant la quantité de stockage et la stratégie incendie ;
- la réalisation de mesures de bruit réglementaires remises à la DREAL.

#### Investissements

Les travaux précédemment présentés représentent un total de 2 614 000 euros.

#### Système de gestion de la sécurité

Outre trois audits internes sur les thèmes santé, sécurité au travail et environnement, la DREAL a procédé, le 27 juin 2019, à une inspection qui vaut pour exercice POI.

Sur sollicitation du préfet suite à l'accident de Lubrizol, SEPIPROD organisera un exercice POI en heures de faible activité. L'état des stocks de produits finis et de matières premières est déjà disponible en temps réel, en quantité et en nature.

#### Formation

Les 140 sauveteurs secouristes du travail sont recyclés périodiquement.

M. RASPAUD-BOUNY (association de riverains) s'enquiert de la quantité d'oxyde éthylène présente sur le site après l'augmentation de capacité.

M. DHALLUIN répond que l'autorisation passe de 10 à 12 tonnes selon arrêté d'avril 2019.

M. RASPAUD-BOUNY demande si cette modification a paru dans la presse.

M. SABRI (DREAL) répond que l'information a été diffusée par la préfecture.

M. PROISY fera envoyer un exemplaire de cet arrêté à l'association, en qualité de membre de la CSS.

M. RASPAUD-BOUNY déplore que la quantité d'oxyde éthylène soit augmentée sur le site alors que le PPRT a pour objectif de limiter le danger à la source. Dans le même temps, il est demandé aux riverains de changer leurs fenêtres.

M. BERLY assure que l'augmentation de la capacité ne majore ni les zones d'effet ni le risque. Aussi, les autorisations ont été délivrées. Il propose de lui communiquer l'étude de dangers.

M. RASPAUD-BOUNY l'interroge sur la notion de diminution du danger à la source.

M. BERLY convient qu'il s'agit toujours de privilégier cette solution tout en tenant compte des contraintes industrielles. La situation d'un site n'est pas figée et des modifications peuvent être apportées à ses conditions d'exploitation : soit sur demande de l'industriel, soit par des évolutions réglementaires, soit par le retour d'expérience d'incidents sur d'autres sites ou sur le site lui même.

Dans le cas présent, une analyse en profondeur a bien été menée pour s'assurer que les modifications demandées par l'exploitant n'augmentent pas les risques.

M. GINER explique que le risque provient également de la manutention. Un stockage potentiel supplémentaire sur site (sachant que la consommation d'oxyde éthylène n'a pas augmenté cette année) permet d'optimiser les flux logistiques et réduit le risque global.

M. RASPAUD-BOUNY juge cette augmentation de 20 % non négligeable. Il maintient que les risques extérieurs sont majorés par l'augmentation des volumes sur le site.

M. RASPAUD-BOUNY demande si les volumes peuvent être divulgués.

M. BERLY rappelle que les sites SEVESO sont couverts par une obligation de confidentialité suite aux attentats de 2015. Les membres de la CSS peuvent néanmoins accéder à ces informations sans les divulguer.

M. RASPAUD-BOUNY s'enquiert des études de bruit programmées en mars 2019.

M. DHALLUIN répond qu'elles ont été étendues de la chaufferie à l'ensemble du site. Les études prévues au premier semestre 2019 n'ont été réalisées qu'en novembre. Elles sont en cours d'analyse afin de ne pas créer de nouvelles nuisances dans les futurs projets.

### **3) Bilan annuel 2019 de l'IIC**

M. SABRI (DREAL) présente la visite d'inspection du site du 27 juin 2019 sur la gestion d'urgence d'une crise *via* un scénario de fuite de l'oxyde d'éthylène vers l'usine. Il en ressort que le personnel connaît bien les risques. En revanche, la documentation des procédures et la fréquence des exercices de l'encadrement d'astreinte présentent quelques lacunes. Quelques écarts mineurs ont été relevés dans les rejets. Aucune plainte n'a toutefois été enregistrée par l'administration sur l'environnement et l'AFB (Agence française pour la biodiversité) a conclu à l'absence d'impact significatif sur l'environnement aquatique.

M. SABRI précise que l'augmentation du stockage vise à optimiser les flux sur le site et les transports à l'extérieur. L'augmentation projetée de 10 à 15 tonnes a été ramenée à 12 tonnes. La DREAL a statué sur le caractère non substantiel de la modification en termes d'impact sur le PPRT. Un arrêté préfectoral a donc été signé le 17 avril 2019.

#### 4) Questions diverses

##### Actions post-PPRT – avancement des travaux de renforcement du bâti

M. BERLY rappelle que les travaux obligatoires doivent être finalisés avant le 6 septembre 2021. A ce jour, 17 riverains ont réalisé les travaux, mais cette situation est figée depuis 2018. Le dispositif est certes compliqué et les propriétaires doivent assumer un petit reste à charge.

Mme RASPAUD-BOUNY atteste que deux propriétaires ont reçu des aides financières complémentaires. Elle pense qu'une personne dédiée à l'accompagnement des propriétaires lèverait certains blocages.

M. RASPAUD-BOUNY précise que les propriétaires ayant réalisé des travaux récemment sont les plus réticents.

M. BERLY rappelle que l'obligation de l'Etat se limite à l'information des riverains. Une nouvelle campagne d'information est envisageable en y associant l'industriel.

M. GINER retient de Lubrizol la nécessité de connaître précisément les stocks et d'informer les riverains sur la conduite à tenir en cas de sirène.

##### Premières actions post-accident LUBRIZOL : instruction du 2 octobre 2019

M. PROISY indique que le Préfet a demandé aux services de l'Etat d'inventorier les possibles interactions entre produits au niveau du département. Ce travail est complexe et prendra du temps. Le Préfet souhaite également que la documentation sur les modalités d'alerte soit beaucoup plus pédagogique. Il conviendrait peut-être de s'inspirer des supports de communication sur les alertes cycloniques dans les DOM-TOM. Les messages de prévention doivent, en outre, être martelés.

*Une minute de silence est observée à 11 heures pour s'associer à l'hommage national rendu aux trois sauveteurs victimes d'un accident d'hélicoptère lors des intempéries dans le Sud-Est de la France.*

M. BERLY indique que le Préfet a rappelé leurs responsabilités à tous les exploitants de sites SEVESO du département.

Les actions suivantes devraient être menées :

- une nouvelle version du document sur l'alerte avec une distribution aux riverains ;
- une présentation du site par les services de l'Etat et l'exploitant aux futurs conseillers municipaux après les élections ;
- une analyse des activités dans le voisinage immédiat du site ;
- une demande faite aux exploitants de conduire certains exercices en dehors des heures ouvrées, voire les jours non travaillés ;

D'autres éléments pourraient découler du retour d'expérience mené au niveau ministériel.

##### Révision du PPI

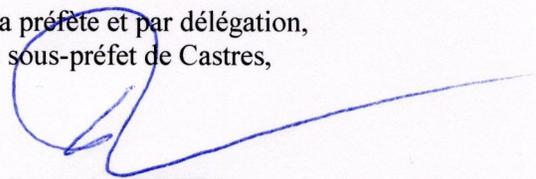
Mme BUGAREL (SIDPC) mentionne un exercice PPI le 10 septembre 2018 suite à des modifications mineures. Sa mise à jour a été approuvée par un arrêté préfectoral du 29 avril 2019. Un avis a paru dans la presse en mai et juin 2019.

M. PROISY signale plusieurs tentatives d'intrusion sur des sites SEVESO en France depuis Lubrizol par des ONG cherchant à démontrer le manque de protection de ces sites par les industriels.

M. GINER assure que SEPIPROD déploie le plan d'amélioration continu de la sûreté du groupe Air Liquide.

*La séance est levée à 11 heures 15.*

Pour la préfète et par délégation,  
le sous-préfet de Castres,



François PROISY